

MO01 : LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE : OBLIGATIONS ET SPECIFICITES DES OPERATIONS « LOI MOP »

OBJECTIFS :

- Situer les obligations de la maîtrise d'ouvrage publique en matière d'opération de construction et de réhabilitation
- Maîtriser les phases de la conduite de projet
- Connaître les spécificités de la maîtrise d'œuvre lors d'une opération « loi MOP »

PUBLIC :

- Maîtres d'ouvrage, assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre et mandataires, responsables techniques

PREREQUIS APPRENANTS :

- Connaître la réglementation générale des marchés publics

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre à partir de sa propre expérience ou des témoignages des stagiaires, les notions nouvelles abordées, afin de permettre une assimilation concrète et ancrée dans le quotidien professionnel des règles et des savoir-faire.
- La progression pédagogique est rythmée par l'utilisation d'un diaporama animé et commenté par le formateur, repris en pages-commentaires dans le support remis aux participants.

FORMATEUR :

- Expert en marchés publics et privés et dans le domaine des responsabilités, des litiges et du précontentieux.

Réfèrent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

MODALITES D'EVALUATION :

- Exercices d'application
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation.

DEROULE PEDAGOGIQUE :

Connaître le domaine d'application

- Le critère organique
- Les critères matériels : ouvrages et travaux

Organiser le déroulement chronologique d'une opération de construction ou de réhabilitation

- La notion d'opération
- Le montage et études préalables, analyses de faisabilité des scénarios possibles
- La programmation, définition des besoins, hiérarchisation des objectifs, contraintes, performance, coût et délais
- Les acteurs : programmiste, utilisateurs, maître d'œuvre, AMO, mandataire, contrôleur technique, CSPS...
- Le projet et les travaux : choix des entreprises et contractualisations
- Opérations simples et complexes : comment déterminer le coefficient de complexité ?
- Phasage d'une opération de construction et tranches

Identifier les différences avec les opérations hors « loi MOP »

Définir les éléments constitutifs de la mission de la maîtrise d'œuvre

- Les éléments réglementaires et spécifiques
- La mission de base en bâtiment : études d'esquisse (en neuf), d'avant-projet et de projet, assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), direction de leur exécution (DET) et VISA, assistance lors de la réception et pendant le parfait achèvement
- Les éléments optionnels ou complémentaires : diagnostic, études d'exécution, de synthèse, ordonnancement, pilotage et coordination, concertation, qualité environnementale...

DEROULE PEDAGOGIQUE (suite) :

- Les éléments interdits : études préalables, programmation, contrôle technique, CSPS (sous conditions)

Négocier les clauses spécifiques

- La rémunération
 - La décomposition du forfait en éléments de missions
 - Les clauses de variation de prix
- Les engagements
 - Sur le respect du coût prévisionnel
 - Sur le respect du montant des travaux

PROGRAMMATION :

- Durée : 1 jour (7 heures)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.
Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines

TARIF :

- 590 € HT

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Reçevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap.
Courriel : formation@credef.fr.

Tél : 04.78.30.87.87